

vendredi 10 octobre

## Un "Guide du handicap" gratuit pour les collectivités

**Cet ouvrage de référence contient les connaissances de base qui aideront les collectivités territoriales à monter leurs projets. Celles-ci peuvent l'obtenir gratuitement auprès du CNFPT.**

Les élus et fonctionnaires territoriaux disposent désormais d'un ouvrage pratique de référence sur le handicap, le "Guide du handicap à l'usage des collectivités territoriales". Elaboré par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et réalisé avec le concours de la revue "Etre handicap information", l'ouvrage a été édité à 100.000 exemplaires "pour que l'ensemble du monde local s'approprie la question du handicap", a déclaré le président du CNFPT, André Rossinot, lors du lancement officiel du guide le 1er octobre au siège de l'institution à Paris.

Ce guide de 130 pages est structuré autour de trois points : un état des lieux général, un aperçu de la question de l'emploi des personnes handicapées et l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur l'accessibilité des lieux publics. Le guide est communiqué gratuitement sur demande à toutes les collectivités locales. Pour cela, il suffit de se connecter sur la page d'accueil du site internet du CNFPT et d'y remplir un bon de commande.

La réalisation du guide résulte de la convention de partenariat signée le 28 novembre 2007 entre le CNFPT et le FIPHFP. Cet accord-cadre a été précisé par une convention que les deux acteurs ont signée le 5 mai 2008. Celle-ci prévoit notamment l'organisation de formations pour les agents territoriaux handicapés et valides et pour les personnes handicapées souhaitant intégrer la fonction publique territoriale. Cet accord devrait amplifier le nombre des formations du CNFPT sur le thème du handicap. Celles-ci sont déjà nombreuses, puisque quelque 10.000 agents ont participé l'année dernière à une formation sur le handicap.

Rappelons que le FIPHFP propose pour sa part, en ligne sur son site depuis juin 2007, le [guide de l'employeur public](#), dans lequel les décideurs locaux peuvent trouver des réponses très précises aux questions qu'ils se posent en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

T.B. / Projets publics

### Un partenariat entre le CNFPT et l'Education nationale

Lors du lancement du guide du handicap, André Rossinot a fait le point sur les nouvelles actions du CNFPT dans le domaine du handicap. D'abord, un partenariat pourrait être noué avec l'Education nationale pour la mise en oeuvre de formations communes aux personnels des collectivités et de l'Etat. Le but est d'"assurer une continuité des parcours scolaires des enfants porteurs de handicap". La délégation régionale Pays-de-la-Loire du CNFPT a déjà signé un accord en ce sens avec l'inspection académique.

En outre, une étude sur les métiers des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) va être publiée prochainement. Menée en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) auprès de 74 MDPH, elle s'intéresse aux métiers, aux missions des personnels des maisons du handicap et à leurs évolutions prévisibles. Elle repère également les besoins en formation.

Enfin, parmi les projets tous azimuts mis en place par le CNFPT, on signalera l'organisation le 4 décembre, lors des [Entretiens territoriaux de Strasbourg](#), de deux conférences sur le handicap. Leurs thèmes respectifs : "Comment mieux ouvrir la fonction publique aux personnes handicapées ?" et "Handicap : comment la formation accompagne-t-elle l'évolution des pratiques ?"

Aller plus loin sur le web

- [Commander le guide du handicap](http://http://www.cnfpt.fr/fr/accueil.php) : <http://http://www.cnfpt.fr/fr/accueil.php>?